



Le 6 octobre 2015

Commission consultative départementale des gens du voyage
mardi 6 octobre 2015

Lancement des travaux préalables à l'élaboration d'un 3ème schéma départemental

La commission consultative départementale des gens du voyage s'est réunie mardi 6 octobre 2015, afin de lancer l'élaboration d'un 3ème schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage 2016-2020 .

Les échanges ont notamment fait apparaître :

- * la nécessité de donner une priorité à l'accompagnement à la sédentarisation - en cherchant des solutions à la fois concertées et conformes à la réglementation ;
- * des situations contrastées dans le fonctionnement des aires d'accueil existantes ;
- * le besoin, par rapport aux deux schémas précédents, de travailler davantage en continu – en associant services de l'État, collectivités locales, représentants des gens du voyage.

La préfète a indiqué qu'elle souhaitait, sans attendre l'aboutissement du schéma, prendre des initiatives spécifiques, en lien avec les collectivités concernées, s'agissant en particulier, de l'agglomération tarbaise, pour offrir des réponses à court terme à la présence de gens du voyage implantés durablement sur certaines communes, mais dont l'installation, illicite, n'est satisfaisante pour personne. Cette réponse ne peut se faire que dans le respect du droit – et des droits..

Cette commission co-présidée par la Préfète et le Président du Conseil départemental – *aujourd'hui représenté par Virginie SIANI-WEMBOU, vice présidente* – **est composée** de représentants de l'État, du Conseil départemental, des associations intervenant auprès des gens du voyage, des communes, et des caisses locales d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole.

Depuis le mois de mai dernier, les services de l'État et du Département avec l'appui de l'association Solidarité Accueil Gens du Voyage ont travaillé pour proposer une démarche pour l'élaboration de ce 3ème schéma.

6 thématiques ont été retenues :

- * l'accompagnement à la **sédentarisation**,
- * l'insertion par la **scolarisation**,
- * **l'activité et la formation professionnelles**,
- * **la santé**,
- * **le bien vivre ensemble et le partage des cultures**,
- * l'amélioration et l'optimisation des conditions d'**accueil** (passage et grand passage).

La démarche vise à aboutir à un nouveau schéma dès septembre 2016 autour des éléments suivants :

- * une **animation par un bureau d'études** des travaux d'élaboration du schéma,
- * une **valorisation des éléments de diagnostic existants** et la réalisation d'**études complémentaires** à faire faire par le bureau d'études,
- * l'élaboration d'**un plan d'actions**,
- * la mobilisation des différents **partenaires locaux**.

**

* **La commission a validé** la démarche proposée. Un **bureau d'études** sera recruté **dès l'automne 2015**.

* Le calendrier de travail doit permettre de co-signer le schéma d'accueil et d'insertion des gens du voyage **pour septembre 2016**.

* **Les représentants des associations** intervenant auprès des gens du voyage, membres de droit de la commission, ont apprécié d'être sollicités pour faire remonter les besoins d'habitat de leurs communautés.

* Les gens du voyage présents ont convenu qu'ils avaient **des droits mais aussi des devoirs**, comme tout citoyen.

* L'ensemble des membres de la commission ont convenu qu'il fallait **éviter les amalgames** et ont reconnu que **certains groupes respectaient les règles**, les biens et les personnes, **contrairement à d'autres** qui par leur comportement peuvent provoquer une stigmatisation négative vis à vis de ces communautés.

* L'ensemble des membres de la commission ont convenu que **les solutions devaient être plurielles** (logement traditionnel en individuel ou en collectif, aire de

sédentarisation, terrain familial, terrain constructible de droit commun, maintien d'aires pour du véritable accueil, maintien d'une aire pour le grand passage).

* La nécessité d'une **implication collective des communes** a également été établie, les solutions ne pouvant pas venir uniquement des communes à ce jour concernées par les installations illicites.

* L'importance de la **scolarisation** a été soulignée à plusieurs reprises, avec un effort particulier à faire pour développer la scolarisation des filles.

* Il pourrait également être pertinent de réfléchir à un dispositif efficace et renouvelable tous les ans, permettant de gérer l'accueil d'un grand nombre de gens du voyage lors du pèlerinage du 15 août à Lourdes.

Pour mémoire :

Le département des Hautes-Pyrénées est historiquement **une terre d'accueil des gens du voyage**. Pour l'organiser, **des gros efforts ont été faits** dans le cadre du premier schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage (**2005-2009**). 8 aires d'accueil et une aire de grand passage ont été créées sur le Grand Tarbes et 5 aires d'accueil sur le reste du département.

Mais depuis, les communautés sont devenues de plus en plus sédentaires ou semi-sédentaires. Elles aspirent à se poser. Le 2ème schéma (2010-2015) avait déjà pris en compte ces nouveaux besoins mais insuffisamment (une seule aire de sédentarisation réalisée à ce jour). Faute d'alternatives suffisantes les familles s'installent sur **les aires d'accueil qui du coup ne peuvent plus répondre aux besoins des itinérants**, ou sur des terrains non prévus à cet effet (qu'ils soient privés ou publics), pouvant **troubler l'ordre public**.

L'aire de Grand passage ou les places restantes sur certaines d'accueil qui pourraient être des solutions temporaires ne sont pas toujours acceptées par les gens du voyage.